



# ASUL - CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Nos activités sont organisées dans le respect des réglementations en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité pour tous les publics à partir de 3 ans.

L'inscription à tous les dispositifs proposés par l'ASUL est soumise à l'adhésion à notre association et au paiement de l'activité choisie.

Cette démarche implique également l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières.

Pour toute inscription aux activités de l'ASUL, les adhérents s'engagent à payer l'intégralité des frais qui leur incombent, ainsi que les éventuels frais annexes (frais médicaux ou frais d'hospitalisation).

## 1. MODALITES D'INSCRIPTIONS

- Soit par la plateforme l'Noe- espace famille <https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dosier=10387596#connexion&172326>
- Soit en vous présentant directement à notre secrétariat au siège administratif – 189 rue Léon Blum – 69100 Villeurbanne (voir horaires sur le site internet <https://www.asul.org>).

## 2. TARIFS

Tous les tarifs figurant sur nos supports de communication ne sont pas contractuels et peuvent être soumis à variation

Nos tarifs comprennent :

- l'assurance pour la pratique sportive et les activités annexes,
- l'accès aux installations,
- l'encadrement qualifié,
- Le prêt du matériel,
- Les prestataires et transports éventuels dans le cadre de l'activité choisie
- Pour les Accueils de Loisirs, la restauration du midi et le goûter

## 3. INSCRIPTIONS

**Le principe de pré-inscription n'est pas retenu. Il n'y a pas d'inscription s'il n'y a pas le paiement de l'acompte.**

**Toute inscription, hors centres de loisirs des mercredis,** est soumise obligatoirement à un acompte de 70€ par semaine de stage de vacances ou activité annuelle. Cette somme sera conservée par la structure en cas d'annulation sauf cas particulier (voir article 5)

**Pour les Centres de Loisirs des Mercredis,** l'inscription est prise en compte à la réception de 5 chèques pour les 5 cycles des mercredis, correspondant à chaque temps entre deux périodes de vacances scolaires. L'encaissement de chaque cycle sera effectué tous les deux mois.

## 4. MOYENS DE PAIEMENT

Il est possible de régler l'ensemble des activités ou stages par virement, chèques, chèques vacances ou espèces

## 5. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION PAR LA STRUCTURE

Les activités peuvent être annulées du fait de l'organisateur pour les raisons suivantes :

- Insuffisance de participants,
- Annulation d'un prestataire couvrant l'activité,

À défaut d'accord amiable pour un report sur un stage de substitution, l'adhérent obtiendra le remboursement par virement, acompte compris, des sommes versées.

- Evénements de force majeure nuisant à la sécurité des pratiquants (pollution, intempéries, crise sanitaire...),

Dans ce dernier cas, et pour tout autre motif, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les activités annuelles, l'annulation d'une séance ne peut prétendre à aucun remboursement ou report.

Pour les Accueils de Loisirs, dans le cas d'une exclusion, découlant d'un manquement grave à la discipline aucun remboursement ou avoir ne sera possible.

## 6. CONDITIONS ET FRAIS EN CAS D'ANNULATION PAR LES ADHERENTS

### 6.1 Pour les stages des Accueils de Loisirs durant les vacances scolaires :

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE EN CAS D'ANNULATION DES FAMILLES.

Sur présentation d'un certificat médical, **supérieur à deux jours pleins, seul un avoir sera possible.** Il aura une validité d'un an à partir de sa date d'émission.

### 6.2 Pour les activités annuelles :

**Aucun remboursement ou avoir ne sera accordé.**

Pour une absence prolongée de plus de 3 mois et sur présentation d'un certificat médical, une remise valable pour la saison suivante sera étudiée.

### 6.3 Pour le Centre de Loisirs des mercredis durant l'année scolaire :

**Aucun remboursement ne sera accordé.**

Tout départ en cours d'année sera pénalisé par un encaissement du règlement correspondant au cycle suivant le départ de l'enfant.

Sur présentation d'un certificat médical, **supérieur à deux jours pleins, seul un avoir sera possible.** Il aura une validité d'un an à partir de sa date d'émission.

**IMPORTANT : Dans les 3 cas de figure, l'adhésion annuelle reste acquise par l'association.**



## ASUL - CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

### 7 FACTURE :

Dans le cadre des agréments de l'ASUL, vous pouvez bénéficier de participations de collectivités locales, comités d'entreprise, etc.

Les factures acquittées sont directement accessibles sur l'espace famille (MENU puis MES FACTURES, cliquer sur le gros bouton SOLDEE). **Aucune demande par mail ou par téléphone ne sera prise en compte.**

Les attestations de séjour, envoyées par mail ou déposées sur les sites des centres de loisirs seront complétées à l'issue de la période de stage.

Les attestations annuelles de frais de garde sont envoyées automatiquement par l'ASUL par mail durant la période de déclaration des impôts.

Aucune demande n'est nécessaire pour obtenir ce document.

### 8 RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles devront être adressées au secrétariat de l'ASUL.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'effets personnels, objets de valeur, ou espèces.

### 9 ASSURANCE DE L'ASUL

L'ASUL a souscrit une assurance auprès de la MAIF pour couvrir la responsabilité civile des encadrants, la pratique des participants et les locaux.

### 10 PROTECTION DES DONNEES RGPD

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Les données collectées sont conservées trois ans et auront pour but d'optimiser la gestion de votre inscription. Il est possible de les modifier ou les supprimer sur l'espace famille ou en envoyant un mail à [info@asul.org](mailto:info@asul.org). Seuls les services internes compétents auront accès à ces données.

### 11 AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

#### 11.1. Pour les stages des Accueils de Loisirs durant les vacances scolaires et pour le Centre de Loisirs des mercredis durant l'année scolaire :

Je soussigné .....  
Agissant en tant que représentant légal de l'enfant  
.....  
Autorise (cocher les cases) :

- La prise de photographies et de vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs/séjour de vacances
- La diffusion et la publication de photographies et vidéos le représentant sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités et notamment sur les plaquettes ASUL Vacances, le compte de l'ASUL sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que sur le site internet de l'ASUL.

L'utilisation se fera sur tout support nécessaire à la présentation indiquée (sur papier, support analogique ou support numérique).

Cette utilisation ne concerne que la durée de vie de la présentation (ou de l'utilisation du compte ASUL sur les réseaux sociaux ou du site internet) précisée.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Date :  
Lieu :  
Signature

#### 11.2. Pour les activités annuelles :

Je soussigné .....  
Autorise (cocher les cases) :

- La prise de photographies et de vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant dans le cadre des activités proposées par l'ASUL
- La diffusion et la publication de photographies et vidéos me représentant sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités et notamment sur les plaquettes de promotion de l'ASUL, le compte de l'ASUL sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ainsi que sur le site internet de l'ASUL.

L'utilisation se fera sur tout support nécessaire à la présentation indiquée (sur papier, support analogique ou support numérique).

Cette utilisation ne concerne que la durée de vie de la présentation (ou de l'utilisation du compte ASUL sur les réseaux sociaux ou du site internet) précisée.

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Date :  
Lieu :  
Signature

**Date et signature des présentes conditions générales d'inscription suivie de la mention « Lu et approuvé »**